Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-91-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 91/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

CONVENTION PROGRAMME 2026 DU CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 091 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

CONVENTION PROGRAMME 2026 DU CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Patrice Morin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

V Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixant les principes de la politique de la ville et les contrats de ville du 21 février 2014,

Vu la circulaire de la secrétaire d'État chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,
Vu le contrat de ville de Laval Agglomération,

Considérant l'enveloppe disponible de 100 000 € pour financer des projets de la convention programme 2026 du contrat de ville de Laval Agglomération,

Après avis de la commission aménagement habitat politique de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les participations de Laval Agglomération à la convention programme 2026 du contrat de ville de Laval Agglomération sont approuvées pour 23 projets identifiés comme éligibles à la politique de la ville.

Porteurs de projet	Intitulé du projet	Laval Agglomération (crédits spécifiques)
Vacances et familles	Départ en vacances des publics QPV	2 170 €
Comité d'Animation AGIR	Départ à la journée en 2026	2 020 €
Ville de Laval	Présence renforcée en QPV – été 2026	12 000 €
CLEF	Stage multi activités pleine nature	357 €
Inalta	Renfort éducatif été 2026 – service de prévention spécialisé	1 174 €
PEP 53	Partir en vacances	5 000 €
Les petits débrouillards	Animation à destination des jeunes et des familles	2 000 €
OCCE	École maternelle de la Senelle et TAP : projet parentalité et vie de quartier	1 000 €
OCCE	Projets du groupe scolaire Jules Verne	3 635 €

Porteurs de projet	Intitulé du projet	Laval Agglomération (crédits spécifiques)
La grande surface	"Photo de famille" : projet de création artistique intergénérationnelle 2025 – 2026	8 000 €
La grande surface	Cabarock	900 €
FAL 53	A petit pas vers les arts	2 450 €
CCAS	Favoriser l'ouverture culturelle et l'accès au sport des enfants du PRE	4 300 €
GLEAM	Aller-vers et valorisation des actions du contrat de ville dans les QPV de Laval	2 000 €
GLEAM	6 café IA	900 €
Pouvoir d'agir 53	Soutien par des pair-aidants en santé mentale sur l'expression d'une souffrance psychique	1 500 €
Avenir Formation 53	Prêt à l'emploi – remobilisation des bénéficiaires dans le cadre de TZCLD	3 470 €
CIDFF	Prêt à l'emploi – remobilisation des bénéficiaires dans le cadre de TZCLD	1 400 €
Doigts de fée	Prêt à l'emploi – remobilisation des bénéficiaires dans le cadre de TZCLD	750 €
CIDFF	Projet global d'accompagnement des femmes issues des quartiers prioritaires	1 249 €
Codemmarage 53	Flashcoop – dispositif de coopérative éphémère – "vis ma vie d'entrepreneur.e"	2 650 €
Mission Locale	Orient'Emploi 2026	4 685 €
BGE	Bus de l'entreprenariat	2 136 €
	Total	65 746 €

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention programme 2026 du contrat de ville et tout autre document à cet effet comprenant les 23 projets financés par Laval Agglomération.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à verser les subventions qui sont accordées aux porteurs de projets et à recouvrer les recettes pour les actions portées par Laval Agglomération au titre de la convention programme 2026 du contrat de ville.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault